



**PROJETS DE
VOIRIES : MISSION
SAFER**

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Acte n° 2017/17

L'an deux mil dix-sept, le dix mars, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 28 février 2017

PRESENTS : MM. MICHEL Gilbert, COING Jean-Pierre, BEAUME Hugues, BERARD Guy, GIRAUD Roger, GONON Florence, MIALON Delphine, PINATEL François, VIN Daniel ;

ABSENTS : SEVERAC Pascal ;

Secrétaire de séance : Monsieur BERARD Guy.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les projets de travaux en cours d'études. Il s'agit des travaux de sécurisation de l'accès à la bergerie communale, nécessitant le dévoiement de la route d'Emparis et le projet de transformation de l'ancien presbytère en école nécessitant la création d'un accès routier.

Afin de pouvoir démarrer la mise en œuvre de ces deux projets de création et de dévoiement de voiries, la Commune doit au préalable obtenir la maîtrise foncière des terrains concernés par l'emprise des projets. Or la quasi-totalité des parcelles concernées appartient à des privés.

Aussi, Monsieur le Maire propose de s'attacher l'appui de la SAFER Rhône-Alpes afin d'évaluer la faisabilité et les conditions de maîtrise foncière de ces parcelles. Les objectifs poursuivis sont :

- ✓ valider les composantes foncières du périmètre d'étude ;
- ✓ présenter le projet aux propriétaires concernés et exploitants le cas échéant ;
- ✓ évaluer la faisabilité et les conditions d'une maîtrise foncière amiable des terrains concernés ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sur proposition du Maire,

SOLLICITE l'aide de la SAFER Rhône-Alpes afin d'évaluer la faisabilité et les conditions de maîtrise foncière de ces parcelles,

APPROUVE le montant de l'étude préalable réalisée par la SAFER pour 7 710 € TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la lettre de mission afférente,

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire à cet effet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

